

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-604612

61450



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2435

Société :

ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SERRAJ

FATI'HA

Date de naissance :

10/01/54

Adresse :

33, Bd Lieutenant Belhousssine OUDIA

Tél. :

0664051780

Total des frais engagés :

1449, AH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

17/02/2021

Nom et prénom du malade :

25 FEB. 2021

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

decollement de rétine de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

l'œil

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Oujda

Le : 18/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/2021		CHF 300,00		INP : 108120341 Dr Hicham RAMDANI OPHTHALMOLOGISTE Sidi Agle Rue Jokertel 10 - 05 36 69 05 5

INP : 0812031
Dr Hicham RAMDANI
OPHTHAEOLOGISTE
Jln. Sriwijaya No. 100
Kota - Oujda - Maroc
Téléphone : 05 36 69 05 55

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ABDELMALEK SIDI BOUABA Résidence Saidi - Oujda 0668 74 74 - Fax: 0536 67 96 121	15/07/2015	B140	140.00

<p style="text-align: center;">Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue</p>	
<p style="text-align: center;">LABORATOIRE DR ABDEL NASSER Résidence Saidi - Oujda Tél: 0536 68 74 74 - Fax: 0536 68 74 79</p>	

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Hicham RAMDANI

- OPHTALMOLIGISTE -

Angiographie Numérisée - Laser - OCT

Chirurgie de Strabisme et de Paupière

Chirurgie de la Cataracte

par Phaco-emulsification

le mercredi 17 février 2021



الدكتور هشام رمضانى

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية الشبكية . أشعة الليزر

جراحة الجفن و تقويم الع Howell

جراحة العجلالة بالفاكتور

Oujda, le

و جهة. في

Fatiha SERRAJ

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
ABDELMOULEM
Dr Asmae LAMJOUN
Résidence Saidi - OUJDA
Tél: 0536 68 74 74 - Fax: 0536 68 74 75

BILAN PRE OPERATOIRE

UREE+GLYCEMIE A JEUN

TP TCK

Dr Hicham RAMDANI
OPHTALMOLOGISTE
Imme Saidi Angle Rue Jakarta et Lot Belhoccine
2 Etage - Oujda - Tél: 05 36 69 05 55

زاوية زنقة جكارطا و زنقة الملازم بالحسين إقامة السعدي الطابق الثالث مقابل ثانوية عبد المؤمن-وجدة

Angle Rue Jakarta et Rue Lieutenant Belhoccine Rés. Saidi 3 éme Etage

(en face Lycée Abdelmoumen)- Oujda- Tél: 05.36.69.05.55

LABORATOIRE ABDELMOUMEN D'ANALYSES MEDICALES

Docteur Asmae LAMJOUN

INPE :083060640

ICE : 001636557000050

IF:40122309

Angle rue Jakarta et rue Lieutenant Belhoucine

Résidence Saidi, Appartement N° 2

OUJDA

Taxe professionnelle:10837042

Oujda le 19 février 2021

Mme SERRAJ FATHIA

FACTURE N°	101315
------------	--------

Analyses :

TPTCK -----	B	80	
Glycémie (à jeûn) -----	B	30	
Urée -----	B	30	Total : B 140

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	

TOTAL DOSSIER	140,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Quarante Dirhams

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
ABDELMOUMEN
Dr Asmae LAMJOUN
Résidence Saidi - OUJDA
Tél: 0536 68 74 74 - Fax: 0536 68 74 75



Dossier créé le : 19/02/21

Édité le : 19/02/21

Prélèvement effectué à 11:36

Mme SERRAJ FATIHA

Dossier : 21B10C2

Docteur HICHAM RAMDANI

Page : 1/1

HEMOSTASE

			Normales
Taux de prothrombine (TP) -----:	100	%	> 70
Temps de céphaline kaolin (TCK)			
Témoin -----:	29	sec	
Patient-----:	30	sec	< 37

BIOCHIMIE

Glycémie à jeûn -----:	1,24	*	g/l	0,7 - 1,1
Soit -----:	6,88		mmol/l	3,9 - 6,1
Urée -----:	0,29		g/l	0,15 - 0,45
Soit -----:	4,83		mmol/l	2,5 - 7,5

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
ABDELMOUMEN
Dr Asmae LAMJOUN
Résidence Saidi - Oujda
Tél: 0536 68 74 74 - Fax: 0536 68 74 75